



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2025
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution [2729 \(2024\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 avril 2025 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il retrace les faits nouveaux intervenus sur le plan politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que la situation humanitaire et la situation des droits humains. Il dresse également le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission du 16 octobre 2024 au 15 janvier 2025.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. L'initiative Tumaini actuellement menée à Nairobi n'a encore débouché sur aucune avancée. Quelques progrès – notamment la préparation institutionnelle des élections et l'engagement pris par certains acteurs en faveur de l'espace politique et civique – ont été observés dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud depuis que la prorogation de deux ans de la période de transition a été annoncée en septembre 2024.

3. Du 28 octobre au 4 novembre, une délégation de haut niveau dirigée par le Ministre des affaires gouvernementales, Martin Elia Lomuro, a rendu visite aux chefs d'État du Kenya, de l'Éthiopie et de l'Ouganda pour discuter de l'Initiative Tumaini.

4. Le 6 novembre, le Président du Kenya, William Ruto, a rencontré le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, à Djouba, où ils ont décidé d'associer l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin de mobiliser des ressources et un soutien international en faveur de l'Initiative Tumaini. Dans un communiqué commun, ils ont demandé à l'équipe de médiation de conclure les pourparlers dans un délai de deux semaines. Le même jour, M. Kiir a limogé le chef de la délégation gouvernementale, Albino Mathom Ayuel.

5. Le 15 novembre, la Présidence a nommé une nouvelle délégation dirigée par un conseiller présidentiel principal, Kuol Manyang, M. Lomuro remplaçant le Ministre de l'information, Michael Makuei, aux fonctions de rapporteur. Les pourparlers ont repris le 4 décembre mais se sont enlisés du fait de désaccords quant à l'ordre du jour. La délégation gouvernementale a cherché à réexaminer les protocoles précédemment



convenus et à se désolidariser de l'Accord revitalisé, ce que l'opposition n'a pas accepté. Le 14 décembre, le médiateur en chef adjoint kenyan a proposé une position de compromis et annoncé que les pourparlers seraient ajournés jusqu'en janvier 2025. Dans son message du Nouvel An, le Président a confirmé que les pourparlers reprendraient le 6 janvier.

6. Le 9 décembre, le chef de la faction Kit-Gwang du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Simon Gatwech, s'est dit prêt à participer aux négociations conduites dans le cadre de l'Initiative Tumaini, tout en précisant qu'il n'avait pas encore été invité. De son côté, le chef du Front de salut national, Thomas Cirillo, a réaffirmé son refus de participer aux pourparlers. Le 9 janvier, les quatre groupes d'opposition négociant dans le cadre de l'Initiative Tumaini – le Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan, l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, l'Alliance nationale unie du Soudan du Sud et le Front de salut national-Conseil de commandement de la révolution – ont formé une coalition baptisée l'Alliance populaire unie.

7. À la suite de la prorogation de la période de transition le 13 septembre, la société civile et les partenaires régionaux, notamment l'Union africaine, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, ont souligné qu'il était nécessaire d'harmoniser les calendriers et de mettre en œuvre un plan d'action réaliste pour organiser des élections nationales en décembre 2026.

8. Du 4 au 8 novembre, une délégation du Gouvernement de l'Afrique du Sud s'est rendue au Soudan du Sud pour parler de l'appui technique au processus de paix et en particulier de l'appui aux élections. La délégation a souligné qu'il était nécessaire que le Gouvernement prenne des décisions politiques clés et engage des actions tangibles, notamment en ce qui concerne le financement des processus électoral et constitutionnel. Du 10 au 13 novembre, le Groupe des Sages de l'Union africaine, dirigé par la Présidente, Effie Owour, s'est rendu à Djouba pour discuter de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et des préparatifs électoraux, et a accepté de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement.

9. Le 14 novembre, le Président et le Premier Vice-Président du Soudan du Sud, Riek Machar, se sont rencontrés pour discuter de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et des difficultés économiques que connaît le Soudan du Sud. Le 29 novembre, l'IGAD a publié une déclaration dans laquelle elle a réaffirmé son appui à la mise en œuvre du processus de paix au Soudan du Sud, souligné la nécessité de coordonner l'unification des forces, au processus d'élaboration constitutionnelle et à la préparation des élections.

10. Les engagements pris par le Gouvernement de réunir à nouveau l'équipe spéciale conjointe – un mécanisme chargé de coordonner l'appui aux processus électoral et constitutionnel qui comprend l'Union africaine, l'IGAD, la MINUSS ainsi que la troïka – n'ont pas encore été mis en œuvre. Les progrès concernant les dispositions transitoires de sécurité stagnent : sur les 53 000 membres des Forces unifiées nécessaires ayant achevé leur formation, environ 7 000 avaient été déployés. La formation du second contingent et l'accord sur la structure de commandement intermédiaire sont en suspens.

11. Le 5 décembre, la Commission électorale nationale a adopté son code de conduite ainsi que les règles relatives aux observateurs, aux médias, aux représentants des partis et aux campagnes électorales. Dans un communiqué, les membres de la Commission se sont engagés à préciser la marche à suivre en matière de réforme juridique, d'inscription des électeurs, de calendrier électoral et de défis opérationnels. La Commission a tenu sa première conférence de presse le 11 décembre pour faire le point sur la situation électorale.

12. Le 5 décembre également, le Secrétaire de la Commission nationale de révision de la Constitution a insisté sur le déblocage rapide du budget nécessaire à l'élaboration de la Constitution. Cet appel a fait écho à l'avertissement du Président de la Commission, selon lequel un manque de financement en temps voulu pourrait entraîner une nouvelle prolongation.

Autres faits nouveaux intervenus sur le plan politique

13. Du 23 au 25 octobre, le Comité de la réforme judiciaire a organisé un atelier pour valider son rapport. Les principales conclusions ont mis en évidence la méfiance du public à l'égard du système judiciaire, l'ingérence de l'exécutif et le manque de juges, en particulier de femmes. L'atelier a débouché sur plusieurs recommandations telles que l'institution d'une cour constitutionnelle, la dématérialisation des procédures judiciaires et la promotion de l'égalité des genres. Le rapport final, qui a été présenté au Président le 20 décembre, a vocation à guider la mise en œuvre des réformes au sein du système judiciaire.

14. Le 11 novembre, le Président a promulgué la loi de 2024 sur la Commission vérité, réconciliation et apaisement et la loi de 2024 sur l'Autorité d'indemnisation et de réparation, deux textes indispensables à la mise en œuvre du chapitre 5 de l'Accord revitalisé relatif à la justice transitionnelle, la responsabilité, la réconciliation et l'apaisement, ainsi que la loi de 2024 sur le tourisme, la loi de 2011 sur la gestion des finances publiques et la responsabilité financière (loi modificative de 2024) et la loi de 2018 sur le Bureau national de statistique (loi modificative de 2024).

15. Du 26 novembre au 2 décembre, la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont soutenu le huitième Forum des gouverneurs à Djouba. Le Forum a débouché sur l'adoption de 62 résolutions préconisant notamment l'élargissement de l'espace civique et politique, la modification du projet de loi sur le Service national de sécurité, le paiement des traitements des fonctionnaires et la suppression des barrages routiers illégaux.

16. Au cours de la période considérée, le Président a procédé à un remaniement parmi plusieurs postes importants au niveau politique et dans le secteur de la sécurité, notamment l'Administrateur en chef au sein de son cabinet, le Gouverneur du Bahr el-Ghazal occidental, le Gouverneur et le Gouverneur adjoint de la Banque du Soudan du Sud, le Commissaire général et le Commissaire général adjoint de l'Administration fiscale du Soudan du Sud, le Chef des forces de défense, l'Inspecteur général de la police et le Conseiller présidentiel aux affaires de sécurité. Le Président a également reconstitué le Comité national de transition et le conseil de la compagnie pétrolière publique Nilepet. Le 21 novembre, une tentative visant à réinstaller l'ancien directeur du Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, le général Akol Koor Kuc, à l'intérieur de Djouba, a donné lieu à un échange de tirs entre les forces de sécurité et ses gardes du corps. Le lendemain, le général a été transféré dans une seconde résidence plus éloignée du centre-ville, où il reste sous surveillance militaire.

Activités menées et faits nouveaux intervenus au niveau régional

17. Les 15 et 20 octobre, le Sous-Secrétaire au Ministère du pétrole, Chol Deng Thon, et un conseiller présidentiel, Tut Gatluak, se sont rendus à Port-Soudan (Soudan) pour discuter des problèmes liés au flux pétrolier du Soudan du Sud depuis le déclenchement du conflit au Soudan, qui a conduit le Gouvernement de ce pays à déclarer l'état de force majeure en mars 2024. Lors d'une réunion d'information avec le Président le 23 octobre, M. Gatluak a confirmé que la production de pétrole avait partiellement repris. Le 4 janvier, le Soudan a annoncé la levée de l'état de force majeure sur les exportations de pétrole du Soudan du Sud. Le 7 janvier, le Ministre du pétrole, Puot Kang Chol, a déclaré que la production de pétrole avait repris mais

précisé que cette reprise serait progressive, avec un objectif initial de 90 000 barils par jour.

18. En octobre, le Soudan du Sud a signé avec les pays voisins plusieurs protocoles d'accord destinés à renforcer la coopération régionale : avec le Kenya, sur les opérations douanières ; avec l'Ouganda, sur les questions transfrontalières ; avec la République démocratique du Congo, sur la démarcation des frontières.

19. Le 30 novembre, le Président a participé au vingt-quatrième Sommet des chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est à Arusha (République-unie de Tanzanie), où il a cédé la présidence du bloc au Président du Kenya.

20. Le Président du Conseil souverain de transition au Soudan, Abdel Fattah Al-Burhan, s'est rendu à Djouba le 4 décembre pour s'entretenir avec M. Kiir. Les échanges ont porté sur les exportations de pétrole et sur le conflit actuel au Soudan.

Situation économique

21. Le 18 novembre, le Bureau national de statistique du Soudan du Sud a étendu la couverture de l'indice des prix à la consommation de 3 à 10 États. Le Bureau a également modifié la période de référence de juin 2011 à août 2024. Par suite de ce changement, l'indice mensuel des prix à la consommation s'est établi à 6,6 % en septembre, à 11,1 % en octobre, à 22 % en novembre et à 14,9 % en décembre.

22. Le 25 novembre, le Président a promulgué le budget de l'exercice 2024/25. Le budget approuvé, qui s'élève à 4 200 milliards de livres sud-soudanaises (1,651 milliard de dollars), présente un déficit de 46 %, soit 1 900 milliards de livres sud-soudanaises (758 millions de dollars). Le Gouvernement compte financer ce déficit par le recours aux subventions et à l'emprunt extérieur. Il a par ailleurs augmenté les impôts et les taxes pour accroître les recettes.

23. Au 15 janvier, la livre sud-soudanaise s'était dépréciée de 23 % sur le marché non officiel, le dollar passant de 4 300 livres à 5 300 livres. Depuis janvier 2024, la devise sud-soudanaise a perdu 342 % de sa valeur. Au 15 janvier, le taux officiel s'élevait à 4 169 livres pour un dollar, soit un écart de 27 % entre le taux de change officiel et le taux de change non officiel.

III. Situation sur le plan de la sécurité

24. Malgré la saison des pluies et les inondations, qui ont réduit les possibilités de déplacement de la population, on a continué d'observer des rafles de bétail, des violences communautaires et des activités criminelles dans tout le pays. Des incidents impliquant les forces gouvernementales ont été signalés dans le Haut-Nil, l'Équatoria-Occidental et l'Équatoria-Central, suscitant des inquiétudes quant à la protection des civils et provoquant des déplacements de population. Des problèmes de sécurité persistants ont entravé les efforts déployés par la MINUSS et les partenaires humanitaires pour accéder aux populations touchées. À Djouba, les remaniements politiques et la situation en résultant ont provoqué des tensions et un regain d'inquiétude quant à une éventuelle détérioration des conditions de sécurité dans la capitale.

Région du Haut-Nil

25. Dans le Haut-Nil, les tensions ont persisté entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les jeunes nuer dans le comté de Nasser. Des combats ont été signalés entre le 16 et le 17 octobre, faisant 4 morts, 16 blessés et au moins 20 000 déplacés parmi les civils. À la suite de cela, les jeunes ont exigé le remplacement des

Forces sud-soudanaises de défense du peuple par les Forces unifiées nécessaires à Nasser. Le 21 novembre, le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a annoncé que le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité préparait le déploiement des Forces unifiées nécessaires à Nasser. Le 15 janvier, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple stationnées à Nasser ont, pour des raisons inconnues, attaqué un convoi humanitaire.

26. Dans le Jongleï, les rafles de bétail et les enlèvements imputés à des éléments murle se sont multipliés avec le début de la saison sèche, entraînant la mobilisation de Lou Nuer et de Dinka Bor désireux d'attaquer la Zone administrative du Grand Pibor, attaque qui n'a pas encore eu lieu. Entre le 29 octobre et le 1^{er} novembre, 9 personnes ont été tuées et 13 blessées dans le comté de Nyerol, et le 13 décembre, 15 civils ont été tués, 12 ont été blessés et plus de 3 000 têtes de bétail ont été volées dans le comté de Gumuruk, dans des attaques motivées par la vengeance entre les jeunes murle et lou nuer/dinka bor. Face à cette situation, le Gouverneur de l'État de Jongleï a envoyé une délégation des autorités de l'État et d'anciens de la communauté pour désamorcer les tensions. Le 26 décembre, l'Administrateur en chef de la Zone administrative du Grand Pibor a organisé un rassemblement dans le payam de Gumuruk pour encourager les jeunes à rechercher la paix.

Région de l'Équatoria

27. La présence du Front de salut national a continué d'être signalée en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental, ce qui a conduit les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à intensifier leurs opérations dans la région, et exacerbé les craintes en matière de protection des civils. À partir d'octobre, on a rapporté plusieurs incidents violents impliquant le Front de salut national dirigé par M. Cirillo, les Forces unies du Front dirigées par John Kenyi Loburon et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, ainsi qu'une faction du Front alignée sur le Gouvernement et dirigée par un ancien commandant du Front. L'implication de divers groupes dissidents du Front vient complexifier encore davantage les dynamiques conflictuelles. Dans les zones où les forces gouvernementales sont présentes, on a signalé des cas de harcèlement et d'arrestation arbitraire pour appartenance supposée au Front de salut national. Le nombre de victimes et de civils déplacés reste incertain. L'accès de la MINUSS et des partenaires humanitaires aux zones touchées reste difficile.

28. À Tamboura (Équatoria-Occidental), la situation sur le plan de la sécurité reste fragile. Les attaques de représailles et de provocation impliquant les communautés azande et balanda se sont poursuivies, faisant 21 morts et 15 blessés parmi les civils. Le 28 décembre, d'anciens soldats de la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est, sous le commandement des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, se sont redéployés à Tamboura pour lutter contre l'insécurité et ont procédé à un exercice de désarmement, dans lequel 16 personnes ont été blessées. Malgré la présence des forces de sécurité dans la région et l'imposition de couvre-feux, les violences persistent. Des rumeurs faisant état de mouvements transfrontaliers d'éléments armés alimentent les tensions, provoquant de nouveaux déplacements de civils vers des sites de déplacés internes, dont un situé à côté de la base opérationnelle temporaire de la MINUSS qui accueille actuellement plus de 12 000 personnes déplacées, et le long de la frontière avec la République centrafricaine.

Région de Bahr el-Ghazal

29. Dans la région de Tonj (Ouarrap), les violences communautaires se sont poursuivies. À Tonj-Est, malgré le déploiement d'environ 300 forces gouvernementales le 24 octobre, des représailles entre les Dinka Akook et leurs alliés,

les Dinka Luanyjang et les Dinka Thiik, ont dégénéré en violents affrontements le 29 octobre, qui ont fait 18 morts et 35 blessés. Ces incidents se sont poursuivis jusqu'à la tenue, du 15 au 17 novembre, du dialogue de paix intracommunautaire, financé par le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud. Le dialogue s'est conclu par plusieurs résolutions convenues entre les communautés concernées. Toutefois, des incidents isolés, généralement imputés à des actes de banditisme le long de la route principale entre ces communautés, se sont poursuivis.

30. La sécurité à Warrap a également pâti des violences entre les sous-clans dinka pan-kuei et dinka pan-ariik à Tonj-Nord, qui ont fait 18 morts et 24 blessés dans le payam d'Alabek le 15 novembre. Dans le payam d' Ajakuac, dans le comté de Twic, les tensions entre les Dinka Twic et les Dinka Ngok ont refait surface malgré la présence des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans les zones contestées. Les actes de pillage le long des principales routes d'approvisionnement entre Abiemnom, Ajakuac et Abyei se sont multipliés, pesant sur le commerce et les déplacements des populations frontalières.

IV. Situation humanitaire

31. Depuis le mois de juin, le Soudan du Sud est en proie à d'importantes inondations causées par de fortes pluies et par les eaux du lac Victoria (Ouganda) qui se déversent dans le Nil. Au 15 janvier, les inondations avaient touché environ 1,4 million de personnes dans 44 comtés. Elles ont causé le déplacement de quelque 380 000 personnes cherchant une aide alimentaire et un abri sur des terrains plus élevés, dans 22 comtés.

32. Les 16 et 17 octobre, les hostilités entre les forces gouvernementales et les jeunes armés dans le comté de Nasser (Haut-Nil) ont coûté la vie à plusieurs civils et provoqué le déplacement de 16 500 personnes. Les fournitures humanitaires destinées aux personnes touchées par les inondations et le conflit à Nasser sont restées bloquées à Ulang pendant plusieurs jours en raison de l'insécurité.

33. Le 28 octobre, le Ministère de la santé a déclaré une épidémie de choléra à Renk (Haut-Nil), principal point d'entrée des personnes arrivant du Soudan. Au 15 janvier, le nombre de cas de choléra s'élevait à 20 375 (dont 368 décès) dans 31 comtés de sept États et dans la Zone administrative de Ruweng. Les campagnes visant à vacciner contre le choléra plus d'un million de personnes dans les comtés de Renk, de Malakal et de Djouba sont terminées. Le 11 novembre, le Ministère de la santé a lancé une campagne de vaccination contre le poliovirus afin de vacciner 3,3 millions d'enfants à la suite de 12 cas confirmés de poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale de type 2 dans l'Équatoria-occidental, l'Équatoria-Central, le Haut-Nil et le Jongleï. La couverture vaccinale a été affectée par les mouvements de population et autres perturbations.

34. Selon le rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publié le 18 novembre, environ 6,3 millions de personnes se trouvaient en phase 3 (crise) ou plus d'insécurité alimentaire aiguë et 41 000 personnes en phase 5 (catastrophe) entre septembre et novembre. D'après les projections, que 6,1 millions de personnes devraient se trouver en phase 3 ou plus, dont 31 000 personnes en phase 5, pendant la saison des récoltes et post-récoltes de décembre à mars 2025.

35. Au 15 janvier, plus de 997 522 rapatriés, réfugiés et demandeurs d'asile étaient entrés au Soudan du Sud depuis que le conflit au Soudan a éclaté en avril 2023. Rien qu'en décembre, plus de 100 000 personnes fuyant le conflit sont arrivées du Soudan, ce qui représente la plus forte augmentation depuis le début du conflit. La majorité

de ces nouveaux arrivants se sont installés dans des communautés situées le long de la frontière, mettant sous forte tension des ressources humanitaires déjà très sollicitées. Depuis le début du conflit au Soudan, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont aidé 864 217 rapatriés à atteindre leur destination. Toutefois, l'assistance à l'intégration au sein des communautés rapatriées a été limitée en raison d'un financement insuffisant. Certains rapatriés ne peuvent pas retourner dans leur région d'origine du fait des inondations, de l'insécurité et du manque de services de base.

36. Le Soudan du Sud demeure l'un des endroits les plus dangereux pour les travailleurs humanitaires. Entre octobre 2024 et janvier 2025, 111 incidents liés à l'accès humanitaire ont été signalés, dont de nombreuses attaques dirigées contre les installations, le personnel et les biens humanitaires. Le 1^{er} novembre, les autorités ont suspendu les activités humanitaires dans le comté de Renk après qu'un groupe de jeunes a empêché les partenaires d'accéder aux centres de transit de Renk pour les personnes arrivant du Soudan. Le 14 novembre, un vol affrété par les Nations Unies et transportant des vaccins contre le poliovirus a été détourné de Pochala à Djouba par des éléments armés.

37. Le plan de réponse aux besoins humanitaires 2024, selon lequel 1,8 milliard de dollars sont nécessaires pour aider 6 millions de personnes au Soudan du Sud, n'était financé qu'à hauteur de 64,6 % (1,15 milliard de dollars) au 31 décembre. Ce déficit a contraint les partenaires humanitaires à hiérarchiser leurs activités et à se concentrer sur les zones les plus vulnérables. Le 16 décembre a été publié le plan de réponse aux besoins humanitaires 2025, selon lequel 1,7 milliard de dollars sont nécessaires pour apporter une aide humanitaire à 5,4 millions de personnes.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et au processus de paix

38. La MINUSS a continué d'apporter son concours au processus d'élaboration de la constitution du Soudan du Sud. Les 18 et 19 juin, en collaboration avec le Ministère des affaires fédérales, la MINUSS a lancé un livret intitulé « The Role of Traditional Leaders in Constitution Making and Local Governance », auquel ont participé 153 personnes (dont 37 femmes). Du 12 au 14 novembre, la MINUSS et le PNUD ont appuyé le quatrième forum de haut niveau sur la déconcentration budgétaire et la gestion des recettes, organisé par le Conseil des États, le Ministère des finances et le Ministère du pétrole. Le forum, auquel ont participé 144 personnes (dont 31 femmes), parmi lesquelles des gouverneurs, des parlementaires et des représentants de ministères, s'est conclu par des recommandations de politiques. Du 19 au 22 novembre, la MINUSS et la Fondation Max Planck pour la paix internationale et l'état de droit ont organisé un atelier sur le fédéralisme budgétaire pour la Commission nationale de révision de la Constitution à Djouba. L'atelier, qui a réuni 68 participants (dont 14 femmes), a facilité les discussions sur la décentralisation budgétaire et une constitution permanente. La MINUSS a animé un atelier les 3 et 4 décembre à l'intention de 42 participants (dont 15 femmes) issus d'organisations de la société civile dans la région de Yei pour discuter de la révision constitutionnelle et des processus électoraux en vertu de la loi électorale du Soudan du Sud de 2023 et mettre en lumière le rôle essentiel des femmes.

39. Lors d'une retraite de planification organisée par la MINUSS à Entebbe du 3 au 5 décembre, la Commission électorale nationale s'est engagée à arrêter un calendrier électoral définitif, qui prévoit des jalons en ce qui concerne les décisions politiques

nécessaires et la faisabilité technique pour examen et discussion. Ce calendrier est envisagé pour souligner la nécessité d'une prise de décisions politiques par le Gouvernement et les parties prenantes.

40. Avec l'appui de la MINUSS, la Commission électorale nationale a organisé le 17 décembre un dialogue consultatif avec les partis politiques afin de discuter du calendrier électoral et des considérations politiques, de sensibiliser et d'instaurer la confiance en vue de favoriser par la base la prise de décisions politiques. La MINUSS soutient des projets d'infrastructure visant à rénover et à construire des bureaux pour les commissions électorales supérieures dans les 10 États du pays.

41. Les 20 et 21 novembre, la MINUSS a soutenu un atelier sur le rôle des procureurs et des enquêteurs de police dans la lutte contre les infractions électorales, organisé par le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles à Wau (Bahr el-Ghazal occidental), auquel ont participé 60 personnes (dont 8 femmes).

42. La MINUSS a continué de faciliter les forums politiques consacrés au thème de l'ouverture de l'espace civique et politique. Avec le soutien de la Mission, le gouvernement de l'État du Bahr el-Ghazal septentrional a organisé un forum politique à Aweil du 10 au 12 décembre, le septième de la série dans tout le pays. Cette manifestation a rassemblé 81 participants (dont 41 femmes) issus d'organisations de la société civile, de partis politiques, du gouvernement de l'État, d'organismes de sécurité, de chefs religieux et d'autorités coutumières. Elle a contribué à instaurer la confiance entre les parties prenantes, à définir les rôles positifs que celles-ci peuvent jouer pour soutenir l'Accord revitalisé et à élargir l'espace civique et politique. Le 18 décembre, avec le soutien de la MINUSS, le Ministère de l'information a organisé un atelier sur le rôle des médias, de la société civile et des partis politiques dans la création d'un espace civique. Les 90 participants (dont 19 femmes) ont adopté une déclaration d'engagements communs pour sauvegarder et développer cet espace.

43. Le 17 octobre, la MINUSS a organisé une réunion trimestrielle entre les organisations de la société civile et la direction de la Mission. La manifestation, qui a rassemblé 214 participants (dont 66 femmes), a été l'occasion de souligner les progrès réalisés par les organisations de la société civile dans la construction de réseaux pour multiplier les interactions, renforcer les rôles de mobilisation et de sensibilisation et consolider l'appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Dans un même ordre d'idées, le 15 novembre, la MINUSS a facilité des consultations au niveau de l'État entre les organisations de la société civile sur le projet de loi 2024 portant modification de la loi sur les organisations non gouvernementales dans l'ensemble du pays, afin de garantir que la réglementation de l'espace civique et politique soit alignée sur les principes inscrits dans l'Accord revitalisé et la Constitution de transition.

44. Pendant la période considérée, la MINUSS a diffusé 12 émissions de la série Democracy in Action sur Radio Miraya afin de faire connaître au public les principes fondamentaux du système démocratique, ainsi que cinq débats sur des questions politiques controversées d'actualité.

45. En soutien à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, la MINUSS et le PNUD ont organisé des consultations sur la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité avec les parties prenantes concernées et des donateurs potentiels. Les activités ont présenté les possibilités de lutte contre la violence au sein de la collectivité comme des alternatives efficaces pour atténuer les causes sous-jacentes du conflit, tout en offrant des incitations aux ex-combattants et aux jeunes risquant d'être recrutés par des groupes armés, en sensibilisant à la mobilisation des ressources à cette fin. Avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, la MINUSS a œuvré aux niveaux national et local à promouvoir un projet de lutte contre la violence au sein de la

collectivité dans le corridor du Nil blanc et du Sobat. Le 2 janvier, un projet de lutte contre la violence au sein de la collectivité a été lancé à Kraal (Équatoria-Oriental). Le projet vise à responsabiliser les jeunes à risque et les ex-combattants en leur offrant une formation aux moyens de subsistance et des kits de démarrage, réduisant ainsi la probabilité que ceux-ci se tournent vers la criminalité.

46. Du 5 au 7 décembre, la MINUSS a aidé le Comité d'examen stratégique de la défense et de la sécurité à organiser un atelier de validation de ses documents clés prévu par l'Accord revitalisé que sont le cadre général de la sécurité, la politique révisée de défense et le livre blanc sur la défense et la sécurité. Ces trois documents constituent également une étape importante dans la réalisation du second objectif de référence fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2577 (2021) pour évaluer l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud. Les documents ont ensuite été soumis à la Présidence, au Conseil des ministres et au Parlement pour approbation finale.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

47. La MINUSS a poursuivi son action en faveur de la protection des civils et facilité la mise en œuvre d'au moins huit programmes destinés à 377 participants (dont 63 femmes) dans le Haut-Nil, à Jongleï, à Warrap, à Yambio et dans l'Équatoria-Occidental. La Mission a facilité une mission de paix menée par une délégation de 30 membres de Yambio à Tamboura (Équatoria-Occidental) afin de désamorcer les tensions et les violences persistantes entre les Azande et les Balanda. Afin de prévenir les conflits liés au bétail pendant la saison sèche, elle a soutenu, du 15 au 19 décembre, une réunion de préparation à la migration à Wau à l'intention de 200 participants (dont 25 femmes), y compris les autorités locales et les chefs de camps de bétail de Warrap, des Lacs et du Bahr el-Ghazal occidental. La réunion a porté sur le renforcement des protocoles d'accords sur les migrations et les frontières afin d'assurer une coexistence pacifique pendant la saison des migrations animales entre les États. D'autres conférences de préparation à la migration ont été organisées pour les communautés d'accueil du Soudan du Sud et les pasteurs nomades des États du Nil Bleu, de Sennar et du Nil Blanc au Soudan Manyo (13-14 décembre), à Renk (14-15 décembre) et à Maban (16-17 décembre) dans le Haut-Nil.

48. La MINUSS a sensibilisé 552 responsables locaux (dont 110 femmes), autorités locales et représentants d'organisations locales à la protection des civils dans les États de Jongleï, du Bahr el-Ghazal septentrional, du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Unité, de l'Équatoria-Occidental et de Warrap. La Mission a collaboré avec cinq comités de protection de la population locale dans l'Équatoria-Occidental pour renforcer la protection des populations et les dispositifs d'alerte rapide. Six projets à impact rapide ont été exécutés, notamment une école primaire dans la Zone administrative du Grand Pibor, l'école de formation du Service national des prisons dans l'État de l'Équatoria-Central et des trous de forage photovoltaïques dans l'État de l'Unité. La MINUSS a également soutenu deux initiatives d'éducation civique visant à renforcer la participation du public aux processus de paix en cours dans six comtés de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental. En outre, 61 jeunes (dont 41 femmes) issus des Azande, des Balanda et autres groupes ethniques sont allés au bout d'un projet d'autonomisation économique, financé par la MINUSS, visant à promouvoir le retour et la réintégration dans le comté de Tamboura (Équatoria-Occidental). Au total, 60 jeunes (dont 30 femmes) ont achevé une formation professionnelle dans le Haut-Nil. Dans le comté de l'Ezo (Équatoria-Occidental) du 19 au 21 novembre, la MINUSS a organisé un atelier sur le retour et la réintégration à l'intention de 50 participants (dont 14 femmes), dont des personnes issues des organes de sécurité,

de la société civile et des autorités coutumières, ainsi que des réfugiés, des rapatriés, des déplacés internes, des femmes et des personnes issues de groupes de jeunes. Les participants ont formé un groupe de travail de 21 membres (dont 4 femmes) pour proposer des solutions.

49. La force de la MINUSS a effectué 15 666 patrouilles, dont 506 patrouilles intégrées, composées de membres de la police des Nations Unies et du personnel civil, aux fins de la protection des civils par une présence dans des zones stratégiques. La force a maintenu sa capacité d'intervention en cas de crise grâce au maintien d'une force mobile et réactive. Elle a pu le faire en menant 2 857 patrouilles de protection.

50. Afin d'accroître son champ opérationnel, de dissuader les attaques contre les civils et de sécuriser les principales voies d'approvisionnement, la Mission a maintenu quatre bases opérationnelles temporaires de durée prolongée à Koch, Jamjang, Abiemnom et Tamboura.

51. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a répondu à 465 demandes de détection, d'élimination et de neutralisation de mines terrestres et d'engins explosifs, émanant de la MINUSS et des populations locales. Ces activités ont permis aux populations d'avoir accès en toute sécurité à 66 zones agricoles, 3 hôpitaux et 13 sources d'eau naturelle. Au total, 2 272 engins explosifs ont été éliminés et 1 020 189 mètres carrés de terres décontaminées au cours de la période considérée. Le Service a également sensibilisé des civils dans tout le pays au danger des engins explosifs, afin de les aider à renforcer leurs connaissances et à avoir un comportement plus sûr et de prévenir ainsi les accidents causés par ces engins. Au total, 82 304 personnes en ont bénéficié (13 291 hommes, 16 336 femmes, 28 394 garçons et 24 283 filles), dont 1 889 personnes ayant fui le conflit au Soudan.

52. Le Service de la lutte antimines a travaillé en étroite collaboration avec les autorités locales, la MINUSS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et d'autres partenaires humanitaires pour soutenir l'intervention d'urgence face aux inondations, en particulier dans l'État du Haut-Nil. Les efforts ont porté sur l'évaluation des zones déminées, l'élimination des engins explosifs et la sensibilisation des populations touchées et des intervenants humanitaires au risque des engins explosifs.

53. Au 15 janvier, la police des Nations Unies avait effectué 5 846 patrouilles, dont 44 patrouilles intégrées et 3 962 patrouilles comprenant des femmes. En moyenne, 14 équipes d'intervention rapide étaient prêtes chaque jour à intervenir en cas d'atteintes à la sécurité, en soutien à la Police nationale sud-soudanaise à Bentiu, Djouba et Malakal. Au total, 12 membres de la police hors unités constituées ont été envoyés dans la base opérationnelle temporaire de Tamboura et 83 autres ont été déployés dans les cinq bases opérationnelles de compagnie à Yei, Kodok, Renk, Akobo et Pibor, pour renforcer la confiance, échanger avec les principaux dirigeants, améliorer les capacités de la Police nationale sud-soudanaise et fournir des prestations aux populations.

54. Du 19 au 21 novembre, la police des Nations Unies a coordonné un atelier sur la police de proximité à l'intention de 30 participants (tous des hommes), dont des commissaires d'État de la Police nationale sud-soudanaise et des officiers supérieurs de l'état-major. L'atelier a porté sur le renforcement des capacités en matière de police de proximité, sur les défis et les stratégies pour une prévention durable de la criminalité, en mettant l'accent sur la collaboration et la mobilisation de la population.

Climat, paix et sécurité

55. Bien que le Soudan du Sud entre dans ce qui est traditionnellement la saison sèche pendant la période considérée, de nombreuses régions du pays ont continué à connaître des pics d'inondations en octobre et novembre, les conditions météorologiques plus humides que d'habitude étant liées aux changements climatiques. Les répercussions des inondations, notamment les mauvaises récoltes, les infrastructures endommagées, les déplacements de population, la mauvaise santé humaine et animale et l'accès réduit aux marchés, ont continué de peser sur les populations vulnérables et la situation économique et sécuritaire fragile du pays.

56. La MINUSS a continué à soutenir le plan de préparation et de réponse aux inondations du gouvernement en analysant en permanence la situation des inondations, marquée par une lente décrue des eaux. Grâce à sa base de données et à son tableau de bord sur la sensibilité aux conflits, la MINUSS a également soutenu le suivi de la coexistence pacifique entre les communautés qui se sont réinstallées sur des terrains élevés qui leur sont réservés. En outre, la Mission a facilité plusieurs dialogues communautaires, impliquant les États du Bahr el-Ghazal septentrional et du Haut-Nil, afin de recenser et de prévenir les risques liés aux inondations pour les relations intercommunales, la coexistence pacifique et l'occupation des terres.

57. Les 29 et 30 octobre, la MINUSS a organisé un atelier de mobilisation et de sensibilisation des parties prenantes sur le genre, le climat, la paix et la sécurité, réunissant des ministères, des dirigeantes d'organisations de la société civile et des représentants infranationaux. Au total, 105 participants (dont 63 femmes) ont discuté de l'incidence des changements climatiques sur les civils, des répercussions en matière de sécurité et des dimensions de genre. Les participants infranationaux ont exhorté le Gouvernement à accroître son soutien au renforcement de la résilience dans les zones sujettes à de fréquentes migrations de bétail.

C. État de droit et responsabilité

58. Dans le prolongement de son action menée pour assurer l'accès à la justice grâce au déploiement préalable de trois tribunaux itinérants dans l'État de l'Unité, qui n'a pas de présence judiciaire permanente depuis 2013, la Mission a fourni, entre le 3 et le 21 décembre, une assistance technique et une coordination pour le tribunal itinérant soutenu par le Gouvernement à Bentiu, encourageant ainsi l'autosuffisance. Le tribunal a instruit 76 affaires, qui ont donné lieu à 25 condamnations.

59. En préparation du déploiement des tribunaux itinérants, la MINUSS a soutenu des missions d'évaluation à Malakal (Haut-Nil) et à Tonj (Warrap). Avec les autorités militaires, l'équipe d'évaluation a finalisé 45 dossiers en suspens au quartier général de la Division à Malakal. À Tonj, les autorités civiles ont recueilli 44 affaires, qui sont désormais en état d'être jugées.

60. Du 18 novembre au 2 décembre, la MINUSS a formé 105 policiers, membres du personnel des tribunaux coutumiers et représentants locaux (dont 25 femmes) afin d'améliorer l'administration de la justice dans le respect de la loi, dans le comté de Gumuruk (Zone administrative du Grand Pibor).

61. Pour la première fois depuis la crise de 2013, et dans le prolongement des recommandations formulées dans le rapport du Comité de réforme judiciaire, la MINUSS a organisé une formation spécialisée à l'intention de 29 membres du personnel administratif des tribunaux (dont 3 femmes) dans le Haut-Nil, du 9 au 11 décembre, afin de remédier aux faiblesses recensées dans des domaines tels que la gestion inefficace affaires, l'exécution des décisions de justice, les relations entre le pouvoir judiciaire et le public, les pratiques obsolètes.

62. La MINUSS a poursuivi ses efforts pour harmoniser le système juridique du Soudan du Sud, en mettant le droit formel et coutumier en conformité avec les normes et règles internationales relatives aux droits humains. Du 31 octobre au 9 novembre, la Mission et le PNUD ont formé 60 chefs coutumiers (tous des hommes) dans l'État de Warrap au droit coutumier et au rôle des tribunaux. En outre, environ 200 représentants locaux (dont 41 femmes) ont participé à des ateliers visant à modifier les lois coutumières dinka et bongo, afin de les aligner sur les normes et règles relatives aux droits humains, y compris aux droits des femmes.

63. La MINUSS a apporté son soutien à la validation du règlement pénitentiaire et du rapport annuel de l'Administration pénitentiaire du Soudan du Sud pour la période 2023-2024, en renforçant la transparence et en alignant ce dernier sur le plan stratégique de l'Administration ainsi que sur les priorités transitoires pour la période 2025-2026.

64. La MINUSS a facilité les forums du comité pour l'amélioration des prisons dans plusieurs régions, en remédiant aux difficultés opérationnelles et en aidant l'Administration pénitentiaire dans les domaines du renforcement des capacités et de la réforme stratégique des prisons. Les lacunes recensées ont été comblées par une formation technique axée sur la gestion des dossiers, la sécurité des prisons, la gestion des mineurs détenus, les compétences agricoles et la formation du personnel militaire à la gestion des centres de détention.

65. Afin de réduire l'arriéré judiciaire et l'engorgement des prisons, la MINUSS a aidé la Cour d'appel du Bahr el-Ghazal occidental à tenir des audiences et à résoudre 94 des 120 affaires examinées. Au total, 26 appelants ont été acquittés et deux peines de mort ont été commuées. La Mission a soutenu l'instruction des dossiers et la libération de 380 personnes détenues avant jugement (dont 83 femmes et 27 mineurs) à Rumbek, Torit, Djouba et Aweil.

66. Sur le site de protection des civils de Malakal, le centre de détention géré par la MINUSS a traité 34 admissions (dont 1 femme et 12 mineurs). Après évaluation des risques et examen des dossiers, 18 personnes (dont 1 femme et 10 mineurs) ont été réintégrées dans le site de protection des civils, tandis que 14 détenus [de sexe masculin] ont été remis aux autorités nationales.

67. À la suite d'une demande de la Commission spécialisée permanente sur la législation et la justice, la MINUSS a organisé, du 2 au 4 décembre, un atelier de rédaction législative à l'intention des parlementaires afin de renforcer la capacité des membres de la Commission à examiner les projets de loi en suspens.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

68. La MINUSS et les partenaires humanitaires ont poursuivi leur coordination avec les autorités locales en matière d'interventions face aux inondations et de sensibilisation dans les États de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Oriental, de Jongleï, des Lacs, de Warrap, de l'Unité, du Haut-Nil, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Bahr el-Ghazal occidental.

69. Dans l'État de l'Unité, le 21 octobre, la MINUSS a aidé l'Organisation mondiale de la Santé à distribuer de l'antivenin dans le comté de Mayom pour faire face à la forte prévalence de morsures de serpent. Dans l'État des Lacs, le 6 novembre, la Mission a utilisé ses moyens aériens pour aider le comté de Rumbek-Nord à distribuer des vaccins aux mineurs dans les zones touchées par les inondations.

70. La police des Nations Unies a assuré la sécurité lors de trois missions d'acheminement de l'aide humanitaire et de 52 escortes d'ingénieurs et autres travailleurs humanitaires.

71. La force de la MINUSS a effectué 296 patrouilles de longue durée, 1 334 patrouilles de courte durée et 1 291 tâches de protection de la force afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et de veiller à la protection des travailleurs humanitaires.

72. Pour que les soldats de la paix et les partenaires humanitaires puissent se déplacer sans craindre les engins explosifs, le Service de la lutte antimines a inspecté et déminé 1,5 km de routes définies comme prioritaires par la Mission et escorté des patrouilles sur une distance de 2 875 km. Il a également continué de déminer des terrains en vue de l'établissement de sites de réinstallation pour les personnes déplacées, notamment à Wau (Bahr el-Ghazal occidental) et à Malakal (Haut-Nil), à la suite de demandes de l'Organisation internationale pour les migrations, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud.

E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives

73. La MINUSS a recensé et confirmé 250 cas de violence, concernant 953 civils, dont 102 femmes et 114 enfants (68 garçons et 46 filles). Le bilan s'établit à 327 civils tués, 350 blessés, 149 enlevés, 112 arrêtés et détenus arbitrairement et 5 détenus illégalement et maltraités. Par rapport à la période précédente, le chiffre représente une augmentation de 21 % et une diminution de 8 % du nombre d'incidents et de victimes, respectivement. Les incidents ont été imputés aux milices locales et aux groupes de défense civile (65 %), aux forces de sécurité gouvernementales et autres groupes armés (25 %) et à des éléments armés non identifiés (10 %).

74. Les exécutions extrajudiciaires par les autorités de l'État et le personnel de sécurité sont restées une préoccupation importante en matière de droits humains, en particulier dans l'État de Warrap, où elles sont continuellement utilisées pour lutter contre la criminalité et les violences communautaires. La MINUSS a recensé 15 exécutions extrajudiciaires au cours de la période considérée.

75. Le 16 octobre et le 6 janvier, la MINUSS a publié ses notes d'information des deuxième et troisième trimestres sur les violences touchant les civils au Soudan du Sud, dans lesquelles 317 et 206 incidents touchant respectivement 1 062 (dont 160 femmes et 188 enfants) et 792 (dont 88 femmes et 82 enfants) civils ont été recensés. Les milices locales ou les groupes de défense civile sont à l'origine de respectivement 83 % et 70 % des victimes. Au cours des deux périodes, l'État de Warrap a été le plus touché.

76. La MINUSS a recensé et confirmé huit atteintes à l'espace civique et politique qui auraient été commises par les forces de sécurité gouvernementales et les autorités des États et des comtés : trois cas d'arrestation et de détention arbitraires d'acteurs de la société civile (tous des hommes), un cas d'intimidation d'un représentant des médias (un homme) et un cas de perturbation d'une convention politique de jeunes qui se serait tenu sans l'autorisation préalable des autorités. La censure des médias, les restrictions à la liberté de réunion pacifique et les menaces et intimidations dirigées contre des membres de la société civile et des critiques du Gouvernement qui s'expriment ouvertement ont entravé le débat public sur le processus électoral et les mécanismes de justice transitionnelle.

a. Enfants et conflits armés

77. La MINUSS a confirmé 19 violations graves perpétrées contre 18 enfants (12 garçons et 6 filles). Dix enfants ont été victimes de meurtre (2 garçons et 1 fille) et de mutilations (7 garçons), 5 enfants d'enlèvements (3 filles et 2 garçons), un garçon de recrutement et d'utilisation, et deux filles de viol. Un garçon a été plusieurs fois victime de recrutement et d'utilisation par deux auteurs. La MINUSS a par ailleurs confirmé l'utilisation à des fins militaires d'une école dans l'État de l'Équatoria-Occidental par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Les violations ont eu lieu dans les États de l'Équatoria-Occidental (8), de l'Équatoria-Central (4), des Lacs (3), du Haut-Nil (3) et du Bahr el-Ghazal septentrional (1) et été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (9), au Front de salut national (2) et à la Police nationale sud-soudanaise (1).

78. La MINUSS a organisé 56 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 2 260 personnes (605 femmes), dont 1 203 acteurs locaux (496 femmes), 628 membres des forces de sécurité gouvernementales (85 femmes), 314 officiers du M/APLS dans l'opposition (13 femmes), 62 fonctionnaires (4 femmes), 15 membres des Forces unifiées nécessaires (tous des hommes) et 18 partenaires de protection (7 femmes). En outre, la Mission a organisé 24 séances de formation à la protection de l'enfance à l'intention de 1 171 participants (334 femmes), dont 801 membres des forces de sécurité gouvernementales (193 femmes), 304 acteurs locaux (113 femmes), 32 fonctionnaires (11 femmes), 31 membres du M/APLS dans l'opposition (17 femmes), 2 membres de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (tous des hommes) et 1 partenaire de protection (1 homme).

b. Violences sexuelles liées aux conflits

79. La MINUSS a recensé et confirmé 27 faits de violences sexuelles liées au conflit, concernant 31 personnes (13 femmes, 1 homme et 17 filles), âgées de 11 à 36 ans. Les faits se sont produits dans les États de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Central, de Jongleï, de Warrap, du Bahr el-Ghazal occidental et des Lacs, et ont été imputés à aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la Police nationale sud-soudanaise, à l'APLS dans l'opposition, au Service national de sécurité, à des milices communautaires et à des éléments armés non identifiés. Au total, 21 personnes survivantes ont reçu une assistance médicale d'urgence et 3 ont été orientées vers une prise en charge psychologique.

80. Au total, 23 activités de communication et de renforcement des capacités sur les violences sexuelles liées aux conflits ont été menées dans tout le Soudan du Sud, au profit de 1 062 bénéficiaires (528 femmes). Dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », la MINUSS a organisé, les 27 et 28 novembre, un atelier visant à renforcer la capacité des femmes et des filles à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits dans le comté de Tonj (État de Warrap) où les violences communautaires sont récurrentes. L'atelier a attiré 50 participants (toutes des femmes) représentant des associations de femmes, des organisations de la société civile et des étudiants. Le 10 décembre, dans le cadre du projet d'action des Nations Unies axé sur l'autonomisation socio-économique des personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits, un dialogue parlementaire de haut niveau a été organisé sur le modèle de cadre législatif relatif aux violences sexuelles liées au conflit, dans le but d'élaborer des politiques qui protègent les personnes survivantes et leur donnent les moyens d'agir.

81. Le 12 novembre, la MINUSS a organisé sa réunion trimestrielle avec le comité chargé de contrôler la mise en œuvre du plan d'action de la Police nationale sud-soudanaise sur les violences sexuelles liées aux conflits pour discuter des activités menées, des progrès accomplis et des lacunes constatées dans la lutte contre les

violences sexuelles liées aux conflits avec les points focaux dans les différents États et zones administratives. La réunion a permis de renforcer les capacités du personnel de la Police nationale sud-soudanaise en vue d'améliorer la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles liées aux conflits. Le 20 novembre, la Mission a organisé sa réunion trimestrielle avec le cadre de consultation mixte, composé d'organisations de la société civile, combinant analyse des données sur la violence sexuelle dans les conflits, outils interactifs et session de renforcement des capacités sur la formation à la sécurité adaptée aux défenseurs des droits humains afin de soutenir le travail des participants dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Le 21 novembre, les participants à la réunion trimestrielle du groupe de travail technique du mécanisme de suivi, d'analyse et de communication de l'information, présidée par la Mission, ont examiné les incidents, les tendances et les constantes liés aux violences sexuelles dans les conflits.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

82. Du 15 au 24 octobre, la MINUSS a organisé une formation spécialisée dans les enquêtes sur les violences sexuelles et fondées sur le genre à l'intention de 19 enquêteurs et de 1 procureur (tous des hommes) dans l'État de l'Unité afin de renforcer et d'étendre l'accès à la justice. Pendant une longue période, l'État n'avait qu'un seul enquêteur, mais cette formation a permis de déployer 18 nouveaux enquêteurs, notamment dans les foyers de violence sexuelle et fondée sur le genre.

83. Pendant la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », le 29 novembre, avec le soutien du Ministère du genre, de l'enfance et de l'aide sociale, la MINUSS a lancé une équipe spéciale nationale sur les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits. Ce mécanisme multisectoriel vise à renforcer la coordination entre le Gouvernement, la société civile et les acteurs locaux dans la lutte contre ces violences, à accroître l'appropriation nationale dans les domaines de la coordination des parties prenantes et de l'allocation des ressources destinées à la prévention et à la poursuite des auteurs, et améliorer l'appui apporté aux personnes survivantes. Un programme en cinq points a été recommandé, qui commence par l'examen accéléré au Parlement du projet de loi contre la violence fondée sur le genre.

84. Du 18 au 20 novembre, un expert de la MINUSS a pris part au cours de formation de l'École des cadres de l'IGAD intitulé « Mentoring young women for leadership and resilient peace » en qualité de co-facilitateur de la formation. Au total, 20 personnes issues des États membres de l'IGAD, dont trois jeunes cadres sud-soudanaises, ont participé au cours.

85. Le 10 décembre, la MINUSS a organisé un forum à Djouba à l'intention de 54 représentants de la société civile issus d'organisations dirigées par des femmes, des jeunes et des groupes confessionnels (22 femmes) afin de discuter de la masculinité positive et de son rôle dans la promotion de l'égalité des genres et dans la lutte contre les violences fondées sur le genre.

86. Lors du déploiement du tribunal itinérant soutenu par la MINUSS à Bentiu du 3 au 21 décembre, six cas d'infractions liées à la violence sexuelle et fondée sur le genre ont été jugés, donnant tous lieu à condamnations. En décembre, la Mission a soutenu la tenue d'audiences foraines de la Haute Cour dans le comté de Raja visant à instruire quatre affaires de violences sexuelles liées aux conflits dans des zones reculées.

87. Avec l'appui de la MINUSS, les missions d'évaluation visant à réunir les affaires à juger à Malakal et Warrap ont finalisé 16 affaires, aboutissant à des mises

en accusation pour violences sexuelles liées aux conflits. Dans deux cas, les faits en question auraient été perpétrés par des éléments des forces de sécurité et de défense.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements, déontologie et discipline

88. Au 15 janvier, l'effectif civil de la MINUSS était de 2 670 personnes : 870 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 267 femmes, soit 31 %) ; 1 400 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 234 femmes, soit 17 %) ; 400 Volontaires des Nations Unies (dont 156 femmes, soit 39 %).

89. La composante policière de la MINUSS comprenait 1 592 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir : 695 policiers hors unités constituées, dont 217 femmes (31 %), 850 membres d'unités de police constituées, dont 216 femmes (25 %) et 47 membres du personnel fourni par des gouvernements (effectif autorisé : 88), dont 20 femmes (43 %).

90. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 930 personnes, à savoir : 239 officiers de liaison, dont 74 femmes (31 %), 439 officiers d'état-major, dont 94 femmes (21 %) et 13 252 membres des contingents, dont 1 014 femmes (soit 8 %).

91. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à une faute professionnelle ont été traitées en temps opportun. Entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre, 15 allégations de faute ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Une allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles a été enregistrée au cours de cette période. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

92. Entre le 16 octobre et le 31 décembre, la MINUSS avait enregistré 57 incidents liés à l'accord sur le statut des forces. Parmi ces incidents, 51 concernaient des restrictions de mouvement imposées par les autorités gouvernementales, qui ont entravé les patrouilles de la Mission dans les États de Jongleï, du Haut-Nil, de Warrap, des Lacs, de l'Unité, de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Oriental et du Bahr el-Ghazal occidental. Au total, 46 patrouilles aériennes dynamiques et patrouilles terrestres de la MINUSS ont été annulées parce que les documents comportant des renseignements et les garanties de sécurité aérienne n'avaient pas été approuvés par le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance à Djouba. En octobre et novembre, six équipes de patrouille de la Mission de Djouba à Wonduruba, Lobonok et Kapoeta, de Wau à Tonj et Ghana, et de Djouba à Mogiri et Mangalla se sont vu refuser l'accès par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple aux postes de contrôle de Logwari, des Points 6 et 7, de Western Barn, de Cherka Ayat et de Mogiri, alors même que ces équipes étaient munies des documents requis.

93. Le 11 novembre, toutes les patrouilles terrestres de la MINUSS ont été suspendues par le bureau local de la Mission à Wau en raison du refus des agents du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de l'État de signer un

formulaire de décharge (qui doit être signé par tous les membres du personnel n'appartenant pas aux Nations Unies avant d'utiliser les moyens de transport de l'ONU). Les officiers ont également refusé de coopérer avec le bureau local de la Mission à Wau. À la suite de démarches engagées par la Mission, les officiers ont accepté le 2 décembre de signer les formulaires et les patrouilles terrestres ont pu reprendre dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental.

94. Le 7 octobre, une équipe de la MINUSS a été harcelée et agressée physiquement par des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à un rond-point de Massia pour ne pas s'être arrêtée à un point de contrôle non autorisé. Le 14 octobre, dans l'État de l'Équatoria-Occidental, un membre du personnel militaire de la Mission a été harcelé par un officier des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, a été forcé de descendre d'un véhicule de l'ONU et s'est vu retirer ses lunettes. Le 20 octobre, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, une équipe de la Mission a été harcelée verbalement par le personnel du Service national de sécurité et s'est vu interdire de mener à bien des activités de renforcement de la confiance et de police de proximité dans la zone de Hai Falata à Wau. Le 28 octobre, dans l'État de l'Unité, une équipe de la Mission qui effectuait une patrouille de routine à Panakuach a été harcelée verbalement par un officier des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans le comté de Pariang (Zone administrative de Ruweng), qui a confisqué le téléphone d'un membre du personnel militaire et la carte d'identité de l'ONU d'un assistant multilingue, leur interdisant de se rendre dans la région.

95. Au cours de la période considérée, 185 délits et actes de harcèlement commis contre du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été enregistrés. Mineurs pour la plupart (prétendues infractions au code de la route, présentation de documents incorrects), les faits ont servi de prétexte aux membres de la Police nationale sud-soudanaise ou des Forces sud-soudanaises de défense du peuple pour demander de l'argent. L'équipe de gestion des crises des Nations Unies a élevé le niveau d'alerte de sécurité pour le personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à trois reprises. Plusieurs cas notables de vols à main armée et de fusillades ont été enregistrés, en particulier à Djouba. Un avion affrété par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a été réquisitionné par des éléments des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, qui l'ont utilisé pour se rendre à Djouba depuis Pochala (Zone administrative du Grand Pibor), le 14 novembre. Les difficultés d'accès rencontrées par le personnel et les opérations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont également été liées aux manifestations contre le non-paiement des salaires des forces de sécurité gouvernementales à Wau (Bahr el-Ghazal occidental) et à Renk (Haut-Nil).

VIII. Optimisation de la performance

96. À partir d'octobre, la police des Nations Unies a évalué les quatre unités de police constituées de la MINUSS. Les résultats de l'évaluation étaient satisfaisants dans l'ensemble, mais les unités présentaient des insuffisances sur le plan du matériel appartenant aux contingents lié à des munitions de maintien de l'ordre périmées.

97. La force de l'UNMISS a effectué 15 évaluations dans six secteurs (Est, Nord, Sud, Ouest, Djouba et Unité) parmi les unités d'infanterie, médicales, d'état-major de secteur et de génie. Ces unités ont été jugées bien entraînées et prêtes sur le plan opérationnel, conformément aux normes des Nations Unies. Toutes les unités travaillent actuellement sur le plan de mise en œuvre de la performance afin d'assurer un suivi et une amélioration continus de cette dernière.

IX. Observations et recommandations

98. Après la prorogation de la période de transition en septembre 2024 par les parties à l'Accord revitalisé, je suis préoccupé par le fait qu'il n'y ait ni plan clair, ni soutien financier ni sentiment d'urgence pour mettre en œuvre les tâches critiques en suspens de l'Accord revitalisé. J'engage les parties à élaborer un plan de travail réalisable et bénéficiant d'un appui financier pour les deux prochaines années. C'est essentiel pour rétablir la confiance des citoyens et de la communauté internationale dans la volonté des dirigeants politiques de surmonter les obstacles qui ont nécessité une nouvelle prolongation de la période de transition.

99. La prorogation donne désormais suffisamment de temps pour se recentrer sur l'ordre des priorités de l'Accord revitalisé et sur la mise en œuvre de la « masse critique » des dispositions en suspens soulignées par l'Union africaine, l'IGAD et la MINUSS au début de 2024, et recensées dans mon évaluation d'avril 2024 (S/2024/297), qui sont jugées nécessaires avant la tenue d'élections libres, équitables et crédibles au Soudan du Sud. À cet égard, il est impératif de progresser dans l'application des dispositions transitoires de sécurité, en particulier aux Forces unifiées nécessaires et à l'accord sur la structure de commandement intermédiaire, afin de réaliser des progrès notables.

100. Je demande au Gouvernement d'investir dans le processus d'élaboration de la constitution, qui devrait être achevé avant la tenue des élections. L'ONU se tient prête à aider les parties et à leur apporter toute l'assistance possible pour que le processus s'achève de manière consultative et dans les délais impartis.

101. Les restrictions persistantes de l'espace politique et civique dans le pays sont préoccupantes. J'encourage donc la promotion de l'éducation civique, l'inscription des électeurs et l'élargissement de l'espace civique et politique en mobilisant les partis politiques, la société civile et les médias, qui sont essentiels pour créer des conditions propices à l'organisation éventuelle d'élections. À cet égard, je salue les forums politiques organisés au niveau des États et la déclaration commune publiée le 19 décembre par des médias, des partis politiques et des organisations de la société civile du Soudan du Sud, qui s'engagent à instaurer la confiance et à promouvoir et élargir l'espace civique et politique et contribuent à ces objectifs. En particulier, je prends acte de la résolution de tous les gouverneurs du Soudan du Sud tendant au rappel de la loi relative à la sécurité nationale et à l'abrogation des mesures qui y sont prévues, lesquelles constituent une atteinte inutile aux libertés politiques et civiques.

102. J'invite le Gouvernement à travailler avec des partenaires locaux et internationaux pour trouver des solutions innovantes afin de résoudre les conflits intercommunautaires et de promouvoir la coexistence pacifique. Les informations alarmantes faisant état d'exécutions extrajudiciaires par les autorités et le personnel de sécurité doivent cesser et les préoccupations à cet égard doivent être prises en compte de toute urgence. J'exhorte également le Gouvernement à amener les auteurs de violations des droits humains et du droit humanitaire à répondre de leurs actes, conformément aux cadres juridiques nationaux et internationaux.

103. Je prends acte de la reprise de l'initiative Tumaini, soutenue par le Kenya, et des efforts renouvelés pour veiller à ce que celle-ci complète la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, en maintenant l'accent sur des objectifs communs. J'appelle toutes les parties, y compris les non-signataires, à collaborer de bonne foi et à intégrer ceux dont les actions sur le terrain nuisent à la stabilité du Soudan du Sud.

104. Je félicite les partenaires régionaux, en particulier l'Union africaine et l'IGAD, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble pour leur soutien au Soudan du Sud. Je demande instamment que l'on continue à soutenir les initiatives

politiques en cours et que l'on mette en œuvre dans les délais impartis toutes les dispositions de l'accord de paix qui n'ont pas encore été appliquées.

105. Le conflit au Soudan continue de peser gravement sur le Soudan du Sud. Les récents combats à proximité de la frontière du Soudan du Sud ont entraîné l'arrivée d'un nombre croissant de réfugiés, aggravant encore une situation déjà fragile. Les répercussions de l'arrivée de près d'un million de personnes dans le pays depuis avril 2023 sont préoccupantes. Cette situation, aggravée par la persistance de la situation économique et l'épidémie de choléra, appelle des mesures urgentes et un soutien en faveur de l'action humanitaire au Soudan du Sud.

106. Les inondations de grande ampleur ont touché environ 1,4 million de personnes dans tout le Soudan du Sud et provoqué le déplacement de plus de 380 000 personnes. En outre, la détérioration de l'insécurité alimentaire a fait basculer environ 6,3 millions de personnes dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë. J'appelle la communauté internationale à continuer de soutenir les efforts humanitaires actuellement déployés dans le pays.

107. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude au personnel militaire, policier et civil de la Mission, qui continue à protéger les civils, à promouvoir un espace inclusif et propice au processus politique, à promouvoir les droits humains et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Je salue également le travail accompli par l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud. Je remercie mon Représentant spécial pour le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, pour son rôle de direction et son dévouement, ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leurs contributions sous la forme de personnel en tenue et de moyens matériels. Je salue enfin le dévouement des partenaires humanitaires locaux et internationaux qui, malgré les difficultés opérationnelles et le contexte dangereux, œuvrent à fournir une aide humanitaire essentielle à la population du Soudan du Sud.

